

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

---

VISANT À SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA PRÉVENTION  
ET LA GESTION DES INONDATIONS - (N° 1041)

Tombé

N° CD44

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Bergantz, rapporteure

-----

### ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« comme indiqué à »

les mots :

« en application de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel